

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 73 Subvention (15.000 euros) à l'association Ktha compagnie pour la mise en œuvre du programme BEA-BA (20e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire à l'association Ktha compagnie pour soutenir le démarrage de son projet BEA-BA (20e) et demande l'autorisation de signer une convention ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 17 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Ktha Compagnie, 22-26 rue du Sergent Bauchat 75012 Paris, pour la mise en œuvre de son projet de Bureau d'Entre-Accompagnement Banane-Amandiers (BEA-BA) (20e). SIMPA 20192 ; 2019-09593.

Article 2 : La dépense correspondante de 15.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention financière avec l'association Ktha Compagnie, annexée au présent projet.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO